

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉBASTIEN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Sébastien tenue le 4 septembre 2020 à 18h00, sous la présidence du maire, Monsieur Martin Thibert et à laquelle session étaient présents les conseillers MM Michel Bonneville, Michel Morin, Mark Handschin, Mme Édith Lamoureux et par téléphone M. Francis Lamarre

Également présente : Madame Joance Martin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Demande d'une nouvelle entente concernant l'attribution des sommes résultant de la perception des droits de carrières/sablières.
3. Levée de l'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2020-09-184 Il est proposé par Mme Édith Lamoureux, et appuyé par M. Michel Bonneville et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'une séance extraordinaire soit ouverte à 18h00 et que les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation écrite. **ADOPTÉ.**

2. DEMANDE D'UNE NOUVELLE ENTENTE CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES SOMMES RÉSULTANT DE LA PERCEPTION DES DROITS DE CARRIÈRES/SABLIÈRES

CONSIDÉRANT QU'en 2016, une entente par résolution a été établie concernant le partage des droits carrière/sablière soit 80% pour la municipalité de Saint-Alexandre et 20% pour la municipalité de Saint-Sébastien;

CONSIDÉRANT QUE ces fonds sont pour l'entretien des chemins utilisés et donc abimés par le passage des véhicules;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de l'autoroute 35 sont commencés et que le Ministère des Transport du Québec nous a fourni le trajet de transports des différents sites d'approvisionnement en matériaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Sables Surprenant située au 520 rang Ste-Marie à Saint-Alexandre a été choisi par l'entrepreneur afin de fournir le sable requis pour les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le rang Ste-Marie sur le territoire de Saint-Sébastien sera entièrement utilisé par les véhicules transitant ou étant susceptibles de transiter le sable provenant des Sables Surprenant;

CONSIDÉRANT QUE la distance entre Les Sables Surprenant et la route 133 à Saint-Sébastien est de 7,3km selon Google Map et que sur cette distance, il y a 5,2km sur le territoire de Saint-Sébastien soit 71,23%;

CONSIDÉRANT QUE ces véhicules s'ajoutent aux véhicules utilisant déjà nos chemins municipaux pour le transport du sable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien désire revoir le partage des droits des carrières et sablières dû à cette nouvelle réalité;

EN CONSÉQUENCE :

2020-09-185 Il est proposé par M. Francis Lamarre, appuyé par M. Michel Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le conseil municipal de Saint-Sébastien demande au conseil municipal de Saint-Alexandre une nouvelle entente pour l'attribution des sommes résultant de la perception des droits des carrières et sablières pour la durée des travaux concernant le prolongement de l'autoroute 35;

QUE, durant cette période, les élus de Saint-Sébastien propose un partage plus équitable des droits perçus comme suit : 30% Municipalité de Saint-Alexandre et 70% Municipalité de Saint-Sébastien. **ADOPTÉ.**

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-09-186 Il est proposé par M. Mark Handschin, appuyé par M. Jean-Charles Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que cette assemblée soit levée à 18h08. **ADOPTÉ.**

Martin Thibert,
Maire

Joance Martin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim